

## 4 Politique

Sénat/Prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants-droit

## Le nouveau texte adopté



Le vice-président du Sénat Leonard Andjembé présidant la-dite plénière.



Les sénateurs au cours de leurs votes.



Les membres du gouvernement concernés par les textes adoptés.

SM

Libreville/Gabon

LES membres du Sénat ont adopté, hier, au cours d'une plénière au palais Omar-Bongo-Ondimba, siège de ladite institution parlementaire, le projet de loi fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants-droit. Ce texte constitue, selon le ministre délégué au Budget, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, lors de son exposé des motifs à l'occasion de son audition devant la Commission des Affaires culturelles

et de la Communication, un prolongement des systèmes de prévoyance et de prestations sociales, dont le premier acte a été la création de la Caisse des Pensions et des Prestations familiales (CPPF) des agents de l'Etat. Ceci, par le décret n°0236/PR/MBCP du 8 juillet 2014. Et d'ajouter que compte tenu du contexte actuel de notre administration qui se veut performante et dynamique, "le système des prestations familiales doit être cohérent avec ses ambitions". Ledit texte, a-t-il soutenu, a pour ambition de refonder l'action de l'Etat en matière de prestations sociales et familiales servies à ses agents.

Non sans ajouter que, ce projet de loi vise plusieurs objectifs devant contribuer à assurer le renouvellement des générations à travers une politique nataliste dynamique. Ainsi, le membre du gouvernement estime que «l'Etat devrait prendre à sa charge une partie des dépenses des familles, compenser leurs charges en distribuant des allocations familiales, corriger les inégalités sociales en prenant également à sa charge certaines dépenses liées à l'éducation et au soutien de l'enfant vulnérable». D'autre part, ajoute-t-il, la politique familiale traduite par ce texte va aussi s'intéresser aux

"conditions d'arrivée" des enfants dans une famille. Ce, à travers l'octroi des allocations prénatales et les primes à la naissance. Par ailleurs, le ministre délégué au Budget avait également, lors de son audition, fait savoir aux parlementaires que plusieurs moyens d'action étaient envisagés par ledit texte. Notamment l'aide financière avec le paiement des prestations familiales, l'accès à des services couvrant les besoins des familles (maternité), les allègements fiscaux en fonction du nombre d'enfants, les bonus pour les retraites, etc. Autrement dit, ce projet de loi innove en ce qu'il introduit et

organise deux types de prestations qui, jusque-là, n'étaient pas servies aux agents du secteur public. À savoir, les prestations liées à la maternité et aux allocations de soutien familial. Le texte a été adopté en des termes identiques avec l'Assemblée nationale. À noter qu'au cours de cette même plénière, deux autres textes ont également été validés par les sénateurs. Il s'agit, pour le premier, du texte modifiant certaines dispositions de l'ordonnance N°0013/PR/2011 du 11 août 2011, instituant et organisant le fonctionnement d'une cession légale sur les primes ou cotisations des so-

ciétés d'assurances exerçant en République gabonaise. Et le second, quant à lui, est le projet de loi portant ratification de l'ordonnance portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi N°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux. Présidée par le premier vice-président du Sénat, Leonard Andjembé, la séance plénière d'hier s'est déroulée en présence de plusieurs membres du gouvernement dont Francis Nkea (Relations avec les Institutions constitutionnelles) et Noël Mboumba (ministre délégué en charge de la Prospective).

## Dialogue politique

## "Solidarité Dzom" édifie les siens

AN

Libreville/Gabon

C'EST dans le souci de vulgariser les acquis du Dialogue politique, tenu du 12 avril au 26 mai dernier, au stade d'Angondjé, à l'initiative du président Ali Bongo Ondimba, que les membres de l'association "Solidarité Dzom" se sont réunis dernièrement dans l'enceinte de l'école d'Alphabétisation située au quartier N'kembo, dans le deuxième arrondissement de Libreville.

Pour le président de cette structure associative, Emmanuel Mvé Mintsa, qui a pris une part active à ces assises, cette rencontre avait pour objectif de fixer et sensibiliser les uns et les autres sur les tenants et les aboutissants de ces pourparlers. Lesquels, selon lui, contribueront à conduire le Gabon vers un changement profond caractérisé essentiellement par une nouvelle approche de notre vivre ensemble. A cet effet, l'orateur s'est réjoui des principaux Actes du Dialogue qui impliquent des réformes dans plusieurs secteurs. Entre

autres, l'organisation des élections politiques qui sont le plus souvent à l'origine des violences post-électorales dans notre pays. Ici la principale réforme est relative à la transformation de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) en Centre gabonais des élections (CGE), avec un autre type de missions et des membres désignés d'une autre manière... Sur le débat relatif à la tenue d'un troisième Dialogue politique, le directoire de "Solidarité Dzom" a exprimé sa désapprobation.



Le président de l'association "Dzom", Emmanuel Mvé Minsta, au cours de son intervention.

## Additifs aux nominations en Conseil des ministres du mercredi 21 juin 2017

Lire notre édition d'hier

**PRIMATURE**  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
Secrétaires de Cabinet :  
**Mmes :**  
Gibbs Andry Natacha DOUMY-IHOSSIYA, Assistante de direction ;  
Anasthasie MEYE BEKALE, Secrétaire de Direction ;  
Diane Marcelle MVELE, Secrétaire de Direction ;  
Jeanne Claire IBOTSI YANGOU YANGOU, Secrétaire de Direction ;  
Lucie GNENGUI PEMBE NGUELET, Assistante de Direction.

Secrétaires Techniques :  
**Mmes :**  
Zita MBOUMBA MAGANGA ;  
Karesse KOLLO ;  
Thérèse Laure AVOME NDONG ;  
Paule BIKYE MENDOGO ;  
Diane MBOMO épouse SISSOUH ;  
Laetitia Murielle BONDI ;  
Desy Brunelle MBIKOU MATSAGA ;  
Flaristide NGOLIMAMBOUNDOU ;  
Béatrice BETSIKA AKOMONDOUH ;  
Alida Séverine KAGHETA ;  
Francine MOUNDOUNGA ;  
Daline BOUKEDI épouse ENGOHANG ONDO ;  
Annie Léa Augustine PRATEAUX ;

Anne-Marie NFONO ;  
Carine NDAKISSA SALAMBA ;  
Denise Fernande ADJOUGUI épouse BALI-KIDRA ;  
Dharel NKARE OBAME ;  
Ingrid Ermence ONGANGUI ;  
Stevy Vanelle NGOMBIA ;  
PIGA MOUSSAVOU ;  
Andréas Carène Teicle JOMAS ;  
Pamela Juanita Ginette DJANODOUGOU ;  
Dieudonnée N'NOH ;

MM. :  
Arnaud MOUITY MOUITY.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,

DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER  
AMBASSADE HAUTE REPRESENTATION DU GABON EN FRANCE, REPRESENTATION PERMANENTE AUPRES DE L'OIF.  
Bibliothécaire : Mme Sandrine EDAYONG GARBA épouse RENOMBO.  
Agent de Sécurité Rapprochée : adjudant chef major de la Garde Républicaine Jean Claude LABILA.

Agent Polyvalent des Services Centraux : M. Patrick ESSONGUE KEDINA.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 23/06/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1169	1USD =	587,301	1 USD	607,857	<b>CAC 40</b>	23/06/2017	5 252,75
		CAD	1,4853	1CAD =	441,633	1 CAD	465,182	<b>DOW JONES</b>	23/06/2017	21 413,98
		JPY	124,2700	1JPY =	5,278	100 JPY	548,898			
		GBP	0,8817	1GBP =	743,985	1 GBP	776,605			
		CHF	1,0867	1CHF =	603,6239	100 CHF	63 203,16			
		ZAR	14,5204	1ZAR =	45,175	100 ZAR	4 697,64			
		MAD	10,9179	1MAD =	60,081	1 MAD	62,48			
		CNY	7,6323	1CNY =	85,945	1CNY	88,52			
		KES	115,5800	1KES =	5,675	1KES	5,85			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
22 Juin 2017: 45,34